

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026
(Article L. 2121-25 modifié du CGCT)**

Délibération n° 34 – Affectation du résultat du Compte Financier Unique 2025 du budget de la Ville

Délibération n° 35 – Affectation du résultat du Compte Financier Unique 2025 du budget PV Solaire

Délibération n° 36 – Vote des subventions 2026

Délibération n° 37 – Avenants financiers EJC et COFEST

Délibération n° 38 – Vote des taux d'imposition

Délibération n° 39 – Vote du Budget Primitif 2026 – Ville

Délibération n° 40 – Vote du Budget Primitif 2026 – PV Solaire

Délibération n° 41 – Exonération de l'impôt sur les manifestations sportives

Délibération n° 42 – Taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement et taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et de droits immobiliers

Délibération n° 43 – Modification de la liste des commissions

Délibération n° 44 – AREC Occitanie – création d'une filiale

Délibération n° 45 – Création de la CCID

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le TRENTE AVRIL à DIX HUIT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé, en Mairie place de la Libération, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOUYSSIÉ François, Maire.

PRÉSENTS : BOUYSSIÉ François - KULIFAJ-TESSON Mylène – SODRICH Thierry – RATABOUL Gisèle – BRÄNDLI-BARBANCE Simon – MASSOL Corinne – SENAUX-OCHOA Stéphanie - COURVEILLE Martine – BORIES Anne-Marie – CAUSSANEL Francis – MANUEL Christian – MONTES Céline – BLANQUET Marguerite – FIAMAZZO Matthieu – VIGUIER Guylène – HULIN Alexandre – STEFANI Patricia – VIGUIER Joël – BOUSQUET Jean-Louis – SANCHEZ Marie-Christine – SCHULTHEISS Pierre – ANDRIEU Gweenaël – GRANIER Marie – BALSSA Henri – MOSER Martine -

EXCUSÉS : CALVIGNAC Lionel (procuration à CAUSSANEL Francis) – OURZIK Mikaël (procuration à BOUYSSIÉ François) – BESOMBES Julien (KULIFAJ-TESSON Mylène) – AUZIECH Cécile (BOUSQUET Jean-Louis) -

Secrétaire de séance : SODRICH Thierry

Date de convocation : 16.04.2026

Date d'affichage : 16.04.2026

Titulaires en exercice : 29 Présents : 25 Conseillers avec pouvoirs : 4 Nombre de voix délibératives : 29

Délibération n° 34 – 30.04.2026

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 – BUDGET VILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le résultat du CFU 2025 de la Commune de Carmaux,

en Section de FONCTIONNEMENT :

Résultat antérieur reporté :	+ 2 326 734,57 €
Dépenses 2025 :	11 554 320,82 €
Recettes 2025 :	12 147 316,65 €
Excédent propre à l'exercice 2025 :	+ 592 995,83 €
Résultat cumulé au 31/12/2025	2 919 730,40 €

en Section d' INVESTISSEMENT :

Résultat antérieur reporté de l'exercice 2024 :	+201 612,93 €
Dépenses 2025 :	5 493 099,11 €
Recettes 2025 :	5 036 273,47 €
Déficit propre à l'exercice 2025 :	- 456 825,64 €
Résultat cumulé au 31/12/2025	- 255 212,71 €
RAR Dépenses 2025 :	1 961 225,59 €
RAR Recettes 2025 :	1 748 824,11 €
Déficit des RAR 2025 :	- 212 401,48 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITÉ

Constate que le CFU présente :

un excédent de fonctionnement de clôture de :	+ 2 919 730,40 €
et un déficit d'investissement de clôture de :	- 467 614,19 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

1068 : excédent de fonctionnement capitalisé affecté à l'investissement :	+ 1 150 621,21 €
002 : résultat de fonctionnement reporté :	+ 1 769 109,19 €
001 : déficit d'investissement reporté :	- 255 212,71 €

Le Secrétaire de Séance,

Thierry SODRICH



Pour extrait conforme,
Fait à Carmaux, le 30 avril 2026
Le Maire,

François BOUYSSIÉ

Cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le TRENTE AVRIL à DIX HUIT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé, en Mairie place de la Libération, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOUYSSIÉ François, Maire.

PRÉSENTS : BOUYSSIÉ François - KULIFAJ-TESSON Mylène – SODRICH Thierry – RATABOUL Gisèle – BRÄNDLI-BARBANCE Simon – MASSOL Corinne – SENAUX-OCHOA Stéphanie - COURVEILLE Martine – BORIES Anne-Marie – CAUSSANEL Francis – MANUEL Christian – MONTES Céline – BLANQUET Marguerite – FIAMAZZO Matthieu – VIGUIER Guylène – HULIN Alexandre – STEFANI Patricia – VIGUIER Joël – BOUSQUET Jean-Louis – SANCHEZ Marie-Christine – SCHULTHEISS Pierre – ANDRIEU Gweenaël – GRANIER Marie – BALSSA Henri – MOSER Martine -

EXCUSÉS : CALVIGNAC Lionel (procuration à CAUSSANEL Francis) – OURZIK Mikaël (procuration à BOUYSSIÉ François) – BESOMBES Julien (KULIFAJ-TESSON Mylène) – AUZIECH Cécile (BOUSQUET Jean-Louis) -

Secrétaire de séance : SODRICH Thierry

Date de convocation : 16.04.2026

Date d'affichage : 16.04.2026

Titulaires en exercice : 29 Présents : 25 Conseillers avec pouvoirs : 4 Nombre de voix délibératives : 29

Délibération n° 35 – 30.04.2026

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 – BUDGET PV SOLAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le résultat du CFU 2025 de la Commune de Carmaux,

en Section d'EXPLOITATION :

Résultat antérieur reporté :	0,00 €
Dépenses 2025 :	259 382,47 €
Recettes 2025 :	355 541,51 €
Excédent propre à l'exercice 2025 : + 96 159,04 €	
Résultat cumulé au 31/12/2025	+ 96 159,04 €

en Section d' INVESTISSEMENT :

Résultat antérieur reporté de l'exercice 2025 :	+ 167 334,32 €
Dépenses 2025 :	363 403,65 €
Recettes 2025 :	251 898,61 €
Déficit propre à l'exercice 2025 : -	111 505,04 €
Résultat cumulé au 31/12/2025	+ 55 829,28 €
RAR Dépenses 2025 :	59 201,07 €
RAR Recettes 2025 :	0,00 €
Déficit des RAR 2025 :	- 59 201,07 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ

Constate que le CFU présente :

un excédent d'exploitation de clôture :	+ 96 159,04 €
et un déficit d'investissement de clôture :	- 59 201,07 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

1068 : excédent d'exploitation capitalisé :	+ 59 270,83 €
002 : excédent d'exploitation reporté :	+ 36 888,21 €

Le Secrétaire de séance,

Thierry SODRICH



Pour extrait conforme,
Fait à Carmaux, le 30 avril 2026
Le Maire,

François BOUYSSIÉ



Cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le TRENTE AVRIL à DIX HUIT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé, en Mairie place de la Libération, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOUYSSIÉ François, Maire.

PRÉSENTS : BOUYSSIÉ François - KULIFAJ-TESSON Mylène – SODRICH Thierry – RATABOUL Gisèle – BRÄNDLI-BARBANCE Simon – MASSOL Corinne – SENAUX-OCHOA Stéphanie - COURVEILLE Martine – BORIES Anne-Marie – CAUSSANEL Francis – MANUEL Christian – MONTES Céline – BLANQUET Marguerite – FIAMAZZO Matthieu – VIGUIER Guylène – HULIN Alexandre – STEFANI Patricia – VIGUIER Joël – BOUSQUET Jean-Louis – SANCHEZ Marie-Christine – SCHULTHEISS Pierre – ANDRIEU Gweenaël – GRANIER Marie – BALSSA Henri – MOSER Martine -

Excusés : CALVIGNAC Lionel (procuration à CAUSSANEL Francis) – OURZIK Mikaël (procuration à BOUYSSIÉ François) – BESOMBES Julien (KULIFAJ-TESSON Mylène) – AUZIECH Cécile (BOUSQUET Jean-Louis) -

Secrétaire de séance : SODRICH Thierry

Date de convocation : 16.04.2026

Date d'affichage : 16.04.2026

Titulaires en exercice : 29 Présents : 25 Conseillers avec pouvoirs : 4 Nombre de voix délibératives : 29

Délibération n° 36 – 30.04.2026

VOTE DES SUBVENTIONS – ANNÉE 2026

Madame Mylène KULIFAJ-TESSON, 1ère adjointe, propose au Conseil Municipal de voter la liste des subventions telle que présentée dans le document ci-annexé.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A LA MAJORITÉ

Vote l'ensemble des subventions pour l'année 2026 comme suit :

Code fonctionnel 020 – Aides aux associations

Madame STEFANI Patricia ne prend pas part au vote

Code fonctionnel 30 – Culture

Monsieur FIAMAZZO Matthieu ne prend pas part au vote

Code fonctionnel 348 – Loisirs

Monsieur SODRICH Thierry ne prend pas part au vote

Code fonctionnel 326 – Sports

Madame MONTES Céline et Madame BORIES Anne-Marie ne prennent pas part au vote

Code fonctionnel 420 – Interventions Sociales

Madame SENAUX-OCHOA ne prend pas part au vote

L'attribution des subventions est votée à la majorité par les membres de l'assemblée.

ABSTENTIONS : ANDRIEU Gweenael – GRANIER Marie – BALSSA Henri – MOSER Martine

AMENDEMENT du groupe RN sur les Interventions Sociales :

Le groupe Rassemblement National propose un amendement concernant la subvention de 100 € attribuée dans ce code fonctionnel à l'association la Béluga. Le montant total de ce code fonctionnel serait ramené de 21 350 € à 21 250 €.

Cet amendement est mis aux voix :

POUR : ANDRIEU Gweenael – GRANIER Marie – BALSSA Henri – MOSER Martine

CONTRE : BOUYSSIÉ François – KULIFAJ-TESSON Mylène – SODRICH Thierry – RATABOUL Gisèle – BRÄNDLI-BARBANCE Simon – MASSOL Corinne – CALVIGNAC Lionel – SENAUX-OCHOA Stéphanie - COURVEILLE Martine – BESOMBES Julien – BORIES Anne-Marie – CAUSSANEL Francis – MANUEL Christian – MONTES Céline – BLANQUET Marguerite – FIAMAZZO Matthieu – VIGUIER Guylène – HULIN Alexandre – STEFANI Patricia – VIGUIER Joël – BOUSQUET Jean-Louis – AUZIECH Cécile -

ABSTENTIONS : SANCHEZ Marie-Christine – SCHULTHEISS Pierre

Le Secrétaire de Séance,

Thierry SODRICH



Pour extrait conforme,

Fait à Carmaux, le 30 avril 2026

Le Maire,

François BOUYSSIÉ

Cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

S²LO

ID : 091-218100600-20260430-DELIB36BIS2026-DE

BP 2026 - CARMAUX

020 - AIDES AUX ASSOCIATIONS

DESIGNATION	OBJET	MONTANT	N° MANDAT	DATE
020-65748				
Amicale de la Police - Carmaux	Subvention	400,00		
Les Amis des Orgues	Subvention	200,00		
Citoyens pour une dynamique carmausine	Subvention	1 000,00		
Conseil Citoyen Carmaux	Subvention	500,00		
Urgence Cérou	Subvention	350,00		
Imagine Carmaux	Subvention	1 000,00		
Divers		2 900,00		
TOTAL		6 350,00		

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

S²LOA

ID : 081-218100600-20260430-DELIBERES2026-DE

BP 2026 - CARMAUX

201 - ENSEIGNEMENT FORMATION

DESIGNATION	OBJET	MONTANT	N° MANDAT	DATE
201-65748				
Association des Parents d'élèves J.B. Calvignac	Subvention	1 000,00		
Association des Parents d'élèves J.Jaurès	Subvention	1 000,00		
Association des Parents d'élèves J.Moulin	Subvention	1 000,00		
Anciens de Victor-Hugo	Subvention	200,00		
Université pour tous	Subvention	500,00		
Association sportive Collège Victor Hugo	Subvention	300,00		
Divers		500,00		
TOTAL		4 500,00		

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

SLO

ID : 081-218100600-20260430-DELIB36BIS2026-DE

BP 2026 - CARMAUX

30 - CULTURE

DESIGNATION	OBJET	MONTANT	N° MANDAT	DATE
30-65748				
Cercle occitan	Subvention	600,00		
Union Musicale de Carmaux	Subvention	2 800,00		
Histoire et patrimoine du Carmausin	Subvention	150,00		
Compagnie de Théâtre de la Découverte	Subvention	1 000,00		
Point de fût	Subvention	400,00		
Point de fût (Animations)	Convention	5 600,00		
Chorale Miranval's	Subvention	300,00		
Vox lab Studio	Subvention	300,00		
Compagnie des Dragons Occitans	Subvention	1 500,00		
Divers		500,00		
TOTAL		13 150,00		

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

S²LO

ID : 081218100800-20260430-DELIBERATION2026-DE

BP 2026 - CARMAUX

348 - LOISIRS

DESIGNATION	OBJET	MONTANT	N° MANDAT	DATE
348-65748				
EJC - Avance	Convention	95 000,00		
EJC - 2 ^{ème} trimestre		53 000,00		
EJC - Solde		47 000,00		
Eclaireurs de France - Groupe de Carmaux	Subvention	650,00		
Comité des fêtes de la Lande	Subvention	500,00		
Comité des fêtes de la Boujassié	Subvention	1 000,00		
COFEST	Convention	25 000,00		
COFEST		5 000,00		
Les Amis des Arts/Atelier Carmausin	Subvention	2 000,00		
Association Philatelique	Subvention	220,00		
FABLAB	Subvention	2 500,00		
Divers		2 000,00		
TOTAL		233 870,00		

326 - SPORTS

DESIGNATION	OBJET	MONTANT	N° MANDAT	DATE
326-65748				
AAPPMA Pêche et pisciculture	Subvention	3 000,00		
Randonnées Pédestres	Subvention	400,00		
Club des Arts Martiaux	Subvention	400,00		
Foyer Léo Lagrange	Subvention	660,00		
USC Tennis	Subvention	6 500,00		
USC Athlétisme	Subvention	17 000,00		
USC Athlétisme (Cross Hubert André 2026)	Subvention	1 500,00		
USC Football	Subvention	16 000,00		
USC Football (Remb 1/5 subvention exceptionnelle)	Convention	-800,00		
USC Basket	Subvention	16 000,00		
USC Cyclisme	Subvention	2 000,00		
USC Cyclisme (Subvention exceptionnelle)	Subvention	2 500,00		
Ass. Ségala Cyclisme (subv except Tour du Ségala 03/05/2026)	Subvention	2 000,00		
USC Hand-ball	Subvention	16 000,00		
USC Natation	Subvention	9 100,00		
USC Rugby	Subvention	18 500,00		
USC Sports Boules - La Lyonnaise	Subvention	1 000,00		
USC Tennis de table	Subvention	3 800,00		
USC Tir	Subvention	5 000,00		
USC Voile	Subvention	8 500,00		
USC Volley Ball	Subvention	2 100,00		
Fujikai	Subvention	3 500,00		
Fluidanse	Subvention	1 500,00		
Les Grenouilles Carmausines (LGC)	Subvention	1 200,00		
Association Sportive Capimont	Subvention	300,00		
Divers		1 000,00		
TOTAL		138 660,00		

410 - INTERVENTIONS SANTÉ

DESIGNATION	OBJET	MONTANT	N° MANDAT	DATE
410-65748				
ADDAH-(Association de défense des droits des accidentés et des handicapés)	Subvention	390,00		
Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles du Carmauxin	Subvention	320,00		
TOTAL		710,00		

420 - INTERVENTIONS SOCIALES

DESIGNATION	OBJET	MONTANT	N° MANDAT	DATE
420-65748				
Croix Rouge Française	Subvention	3 500,00		
La Béluça	Subvention	100,00		
La Maison du Soir	Subvention	500,00		
Secours Populaire Français	Subvention	3 000,00		
CIDFF	Subvention	1 800,00		
CDAD (Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Tarn)	Subvention	500,00		
CAVALUNA	Subvention	1 000,00		
FNACA	Subvention	250,00		
ANACR	Subvention	250,00		
Association des Amis de la Résistance du Ségala (AARS)	Subvention	250,00		
Les riverains du Cérou	Subvention	400,00		
BAVIP - AJTPOS (Aide aux victimes de violences)	Subvention	1 000,00		
AEPH81	Subvention	4 500,00		
Secours Catholique	Subvention	1 000,00		
Voisins de Gourgatieu	Subvention	300,00		
ARALIA	Subvention	1 000,00		
Parole de femmes	Subvention	500,00		
Divers		1 500,00		
TOTAL		21 350,00		

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

ID : 081-218100600-20260430-DELIB36BIS2026-DE

S²LOA

BP 2026 - CARMAUX

6311 - AGRICULTURE

DESIGNATION	OBJET	MONTANT	N° MANDAT	DATE
6311 - 65748				
Association Tarnaise de lutte contre les maladies animales (ALMA)	Subvention	167,00		
TOTAL		167,00		

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le TRENTE AVRIL à DIX HUIT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé, en Mairie place de la Libération, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOUYSSIÉ François, Maire.

PRÉSENTS : BOUYSSIÉ François - KULIFAJ-TESSON Mylène – SODRICH Thierry – RATABOUL Gisèle – BRÄNDLI-BARBANCE Simon – MASSOL Corinne – SENAUX-OCHOA Stéphanie - COURVEILLE Martine – BORIES Anne-Marie – CAUSSANEL Francis – MANUEL Christian – MONTES Céline – BLANQUET Marguerite – FIAMAZZO Matthieu – VIGUIER Guylène – HULIN Alexandre – STEFANI Patricia – VIGUIER Joël – BOUSQUET Jean-Louis – SANCHEZ Marie-Christine – SCHULTHEISS Pierre – ANDRIEU Gweenaël – GRANIER Marie – BALSSA Henri – MOSER Martine -

Excusés : CALVIGNAC Lionel (procuration à CAUSSANEL Francis) – OURZIK Mikaël (procuration à BOUYSSIÉ François) – BESOMBES Julien (KULIFAJ-TESSON Mylène) – AUZIECH Cécile (BOUSQUET Jean-Louis) -

Secrétaire de séance : SODRICH Thierry

Date de convocation : 16.04.2026

Date d'affichage : 16.04.2026

Titulaires en exercice : 29 Présents : 25 Conseillers avec pouvoirs : 4 Nombre de voix délibératives : 29

Délibération n° 37 – 30.04.2026

AVENANTS FINANCIERS AVEC L'EJC ET LE COFEST

Madame Mylène KULIFAJ-TESSON, 1ère Adjointe propose aux membres du Conseil Municipal de voter les avenants financiers tels que présentés ci-dessous :

1 – Enfance Jeunesse de Carmaux

Entre la ville de Carmaux représentée par son maire, François BOUYSSIÉ

Et l'Association Enfance Jeunesse de Carmaux représentée par sa Présidente, Emeline GAUTHIER

Ci-après dénommée EJC

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2011

Article 1^{er} : Montant de la subvention

Pour l'année 2026, le montant de la subvention proposée par la ville à l'EJC s'élève à : 195 000 € soit 95 000 € pour la période allant de janvier à mars (1^{er} trimestre) et 53 000 € pour la période allant d'avril à juin (2^{ème} trimestre). Un troisième versement fera l'objet d'un ajustement au mois d'octobre 2026 en fonction des recettes perçues par l'EJC pour la participation des familles et des prestations CAF.

Article 2 : Modalités de versement

La subvention sera versée comme suit :

- 95 000 € en avril 2026 (avance)
- 53 000 € en juin 2026
- 47 000 € en octobre 2026

2 - COFEST

Entre la Ville de Carmaux représentée par son maire, François BOUYSSIÉ

Et le COFEST représenté par son Président, Jean-Pierre LAUR

Ci-après dénommé COFEST

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2011

Article 1^{er} : Montant de la subvention

Pour l'année 2026 le montant de la subvention principale de fonctionnement proposée par la Ville au COFEST s'élève à 30 000 €.

Article 2 : Modalités de versement

La subvention sera versée comme suit :

- 25 000 € en juin 2026
- solde en septembre 2026

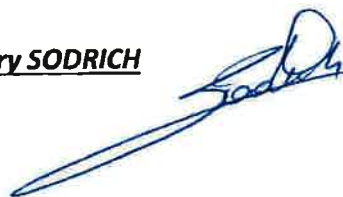
**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ**

Approuve les avenants précités.

Pour extrait conforme,
Fait à Carmaux, le 30 avril 2026

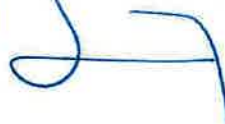
Le Secrétaire de Séance,

Thierry SODRICH



Le Maire,

François BOUYSSIÉ



Cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

VILLE DE CARMAUX

Hôtel de ville, place de la libération, 81400 Carmaux
05 63 80 22 50 - accueil@carmaux.fr - carmaux.fr

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le TRENTE AVRIL à DIX HUIT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé, en Mairie place de la Libération, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOUYSSIÉ François, Maire.

PRÉSENTS : BOUYSSIÉ François - KULIFAJ-TESSON Mylène – SODRICH Thierry – RATABOUL Gisèle – BRÄNDLI-BARBANCE Simon – MASSOL Corinne – SENAUX-OCHOA Stéphanie - COURVEILLE Martine – BORIES Anne-Marie – CAUSSANEL Francis – MANUEL Christian – MONTES Céline – BLANQUET Marguerite – FIAMAZZO Matthieu – VIGUIER Guylène – HULIN Alexandre – STEFANI Patricia – VIGUIER Joël – BOUSQUET Jean-Louis – SANCHEZ Marie-Christine – SCHULTHEISS Pierre – ANDRIEU Gweenaël – GRANIER Marie – BALSSA Henri – MOSER Martine -

Excusés : CALVIGNAC Lionel (procuration à CAUSSANEL Francis) – OURZIK Mikaël (procuration à BOUYSSIÉ François) – BESOMBES Julien (KULIFAJ-TESSON Mylène) – AUZIECH Cécile (BOUSQUET Jean-Louis) -

Secrétaire de séance : SODRICH Thierry

Date de convocation : 16.04.2026

Date d'affichage : 16.04.2026

Titulaires en exercice : 29 Présents : 25 Conseillers avec pouvoirs : 4 Nombre de voix délibératives : 29

Délibération n° 38 – 30.04.2026

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Madame Mylène KULIFAJ-TESSON, 1ère Adjointe, rappelle que par délibération du 14 avril 2025, le Conseil Municipal a fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	59.72
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	100.33
Taxe d'habitation :	14.11

Elle propose au Conseil Municipal de maintenir les mêmes taux d'imposition pour l'année 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERÉ A L'UNANIMITÉ
DECIDE :

VILLE DE CARMAUX

Hôtel de ville, place de la libération, 81400 Carmaux
05 63 80 22 50 - accueil@carmaux.fr - carmaux.fr

De maintenir les mêmes taux d'imposition pour l'année 2026 et donc de les porter à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	59.72
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	100.33
Taxe d'habitation :	14.11

Le Secrétaire de Séance,
Thierry SODRICH



Pour extrait conforme,
Fait à Carmaux, le 30 avril 2026

Le Maire,
François BOUYSSIÉ



Cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le TRENTE AVRIL à DIX HUIT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé, en Mairie place de la Libération, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOUYSSIÉ François, Maire.

PRÉSENTS : BOUYSSIÉ François - KULIFAJ-TESSON Mylène – SODRICH Thierry – RATABOUL Gisèle – BRÄNDLI-BARBANCE Simon – MASSOL Corinne – SENAUX-OCHOA Stéphanie - COURVEILLE Martine – BORIES Anne-Marie – CAUSSANEL Francis – MANUEL Christian – MONTES Céline – BLANQUET Marguerite – FIAMAZZO Matthieu – VIGUIER Guylène – HULIN Alexandre – STEFANI Patricia – VIGUIER Joël – BOUSQUET Jean-Louis – SANCHEZ Marie-Christine – SCHULTHEISS Pierre – ANDRIEU Gweenaël – GRANIER Marie – BALSSA Henri – MOSER Martine -

Excusés : CALVIGNAC Lionel (procuration à CAUSSANEL Francis) – OURZIK Mikaël (procuration à BOUYSSIÉ François) – BESOMBES Julien (KULIFAJ-TESSON Mylène) – AUZIECH Cécile (BOUSQUET Jean-Louis) -

Secrétaire de séance : SODRICH Thierry

Date de convocation : 16.04.2026

Date d'affichage : 16.04.2026

Titulaires en exercice : 29 Présents : 25 Conseillers avec pouvoirs : 4 Nombre de voix délibératives : 29

Délibération n° 39 – 30.04.2026

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Vu l'article L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le Budget Primitif 2026, dont le projet initial a été transmis par mail, le 16 avril 2026 et qui figurent dans le rapport de présentation ci-joint :

Section de fonctionnement : Dépenses = Recettes = 13 944 425,66 €


Section d'Investissement : Dépenses = Recettes = 5 610 004,76 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A LA MAJORITÉ

Vote le Budget Primitif 2026.

CONTRE : BOUSQUET Jean-Louis – SANCHEZ Marie-Christine – SCHULTHEISS Pierre – AUZIECH Cécile – ANDRIEU Gweenael – GRANIER Marie – BALSSA Henri – MOSER Martine

Le Secrétaire de Séance,
Thierry SODRICH



Pour extrait conforme,
Fait à Carmaux, le 30 avril 2026

Le Maire,
François BOUYSSIÉ

Cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.



PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Préambule

Le budget 2026 est élaboré dans un contexte économique mondial toujours instable. La loi de finance 2026 aborde le financement du déficit public et ses impacts sur les budgets des collectivités locales. Face à cette incertitude, il est essentiel de maintenir une gestion financière prudente et anticipative pour préserver notre capacité d'investissement et préparer l'avenir de la Commune. Ainsi, l'objectif est de préserver la qualité des services municipaux stabiliser l'épargne brute et financer les projets, tout en respectant les équilibres financiers à long terme.

Les lignes de gestion du budget communal établies précédemment sont donc réaffirmées :

- Stabilité des taux d'imposition,
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- Maintien de l'épargne brute,
- Poursuite du programme d'investissement,

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la Commune, dans le respect des principes budgétaires d'annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Chaque section, fonctionnement investissement, doit être en équilibre conformément aux exigences du cadre légal de la comptabilité.

Le Budget 2026 détaillé

Le budget de la ville est présenté en M57 par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement.

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Concernant **les recettes de fonctionnement**, on distingue principalement trois catégories. Il s'agit :

- des recettes non fiscales (produits du domaine, produits de l'exploitation,...) – chapitre 70
- des recettes fiscales directes et indirectes – chapitre 73
- des dotations, des subventions et des participations – chapitre 74
- les autres produits de gestion courante- chapitre 75

Pour **les dépenses de fonctionnement**, la classification par nature se fait de la façon suivante :

- charges à caractère général – chapitre 011
- frais de personnel – chapitre 012
- autres charges de gestion courante – chapitre 65
- opérations financières – chapitre 66
- et charges exceptionnelles – chapitre 67

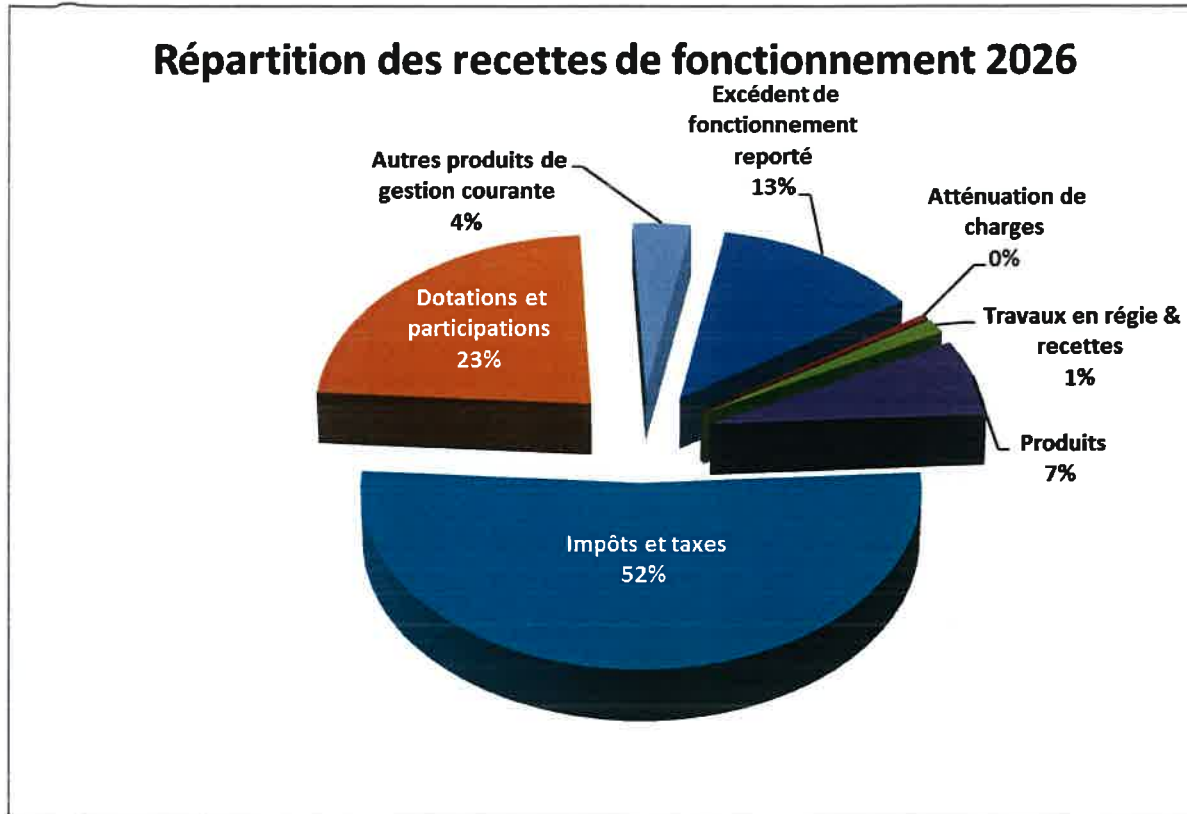
La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à **13 944 425,66 €** et se situe en hausse comparée au Budget Primitif 2025 (13 865 426,89 €).

Ainsi dans le contexte actuel, il est proposé de maintenir les taux d'impôts locaux au même niveau qu'en 2025 soit :

- Taxe Foncière Bâti : **59,72** (Commune : **29,81** et Département : **29,91**)
- Taxe Foncière Non bâti : **100,33**
- Taxe habitation : **14,11**

Les Recettes :



Les recettes de fonctionnement se répartissent ainsi :

Atténuation des Charges	61 000,00
Produits	963 030,00
Impôts et tarifications	7 243 538,00
Dotations et participations	3 231 252,00
Autres produits de gestion courante	496 900,00
Travaux en régie & quote part subventions	179 596,47
Excédent de fonctionnement reporté	1 769 109,19
Total	13 944 425,66

L'essentiel des recettes est constitué par les impôts et taxes pour **51 %**.

- Le produit des impôts locaux estimé s'élève pour 2026 à **5 804 138 €**.
- Les dotations de l'Etat ont été évaluées comme ci-après en prenant en compte les orientations de la Loi de finances pour 2026:

- Dotation Globale de fonctionnement (DGF) : **1 222 299 €**
- Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) : **1 308 199 €**
- Dotation Nationale de Péréquation (DNP) : **479 699 €**
- L'excédent cumulé de fonctionnement reporté en 2026 s'élève à **1 769 109,19 €**

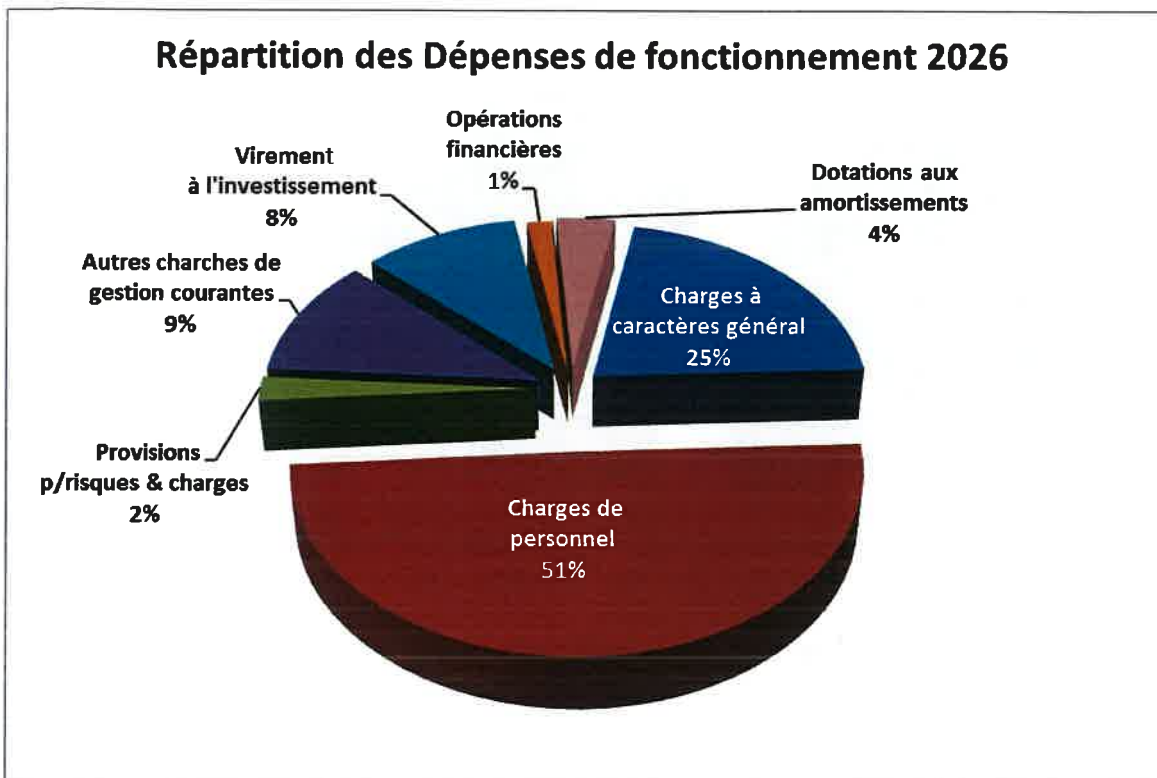
Les Dépenses :

Le chapitre le plus important est celui des charges de personnel de la collectivité qui représentent à elles seules 50 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses à caractère général (énergie, fluides, maintenance, assurances, ...) s'élèvent à 25 %.

Viennent ensuite les dépenses de gestion courante incluant principalement les subventions, les participations et contributions pour 10 %.

Le virement à la section d'investissement représente cette année 8 % des dépenses soit 1 156 348,28 € en baisse par rapport à 2025.



Les dépenses de fonctionnement se répartissent ainsi :

Charges à caractère général	3 500 000,00
Charges de personnel	7 100 000,00
Virement à la section d'investissement	1 156 348,28
Autres charges de gestion courante	1 257 680,38
Opérations financières	187 397,00
Dotations aux amortissements	530 000,00
Dotations aux provisions, dépréciations	213 000,00
Total	13 944 425,66

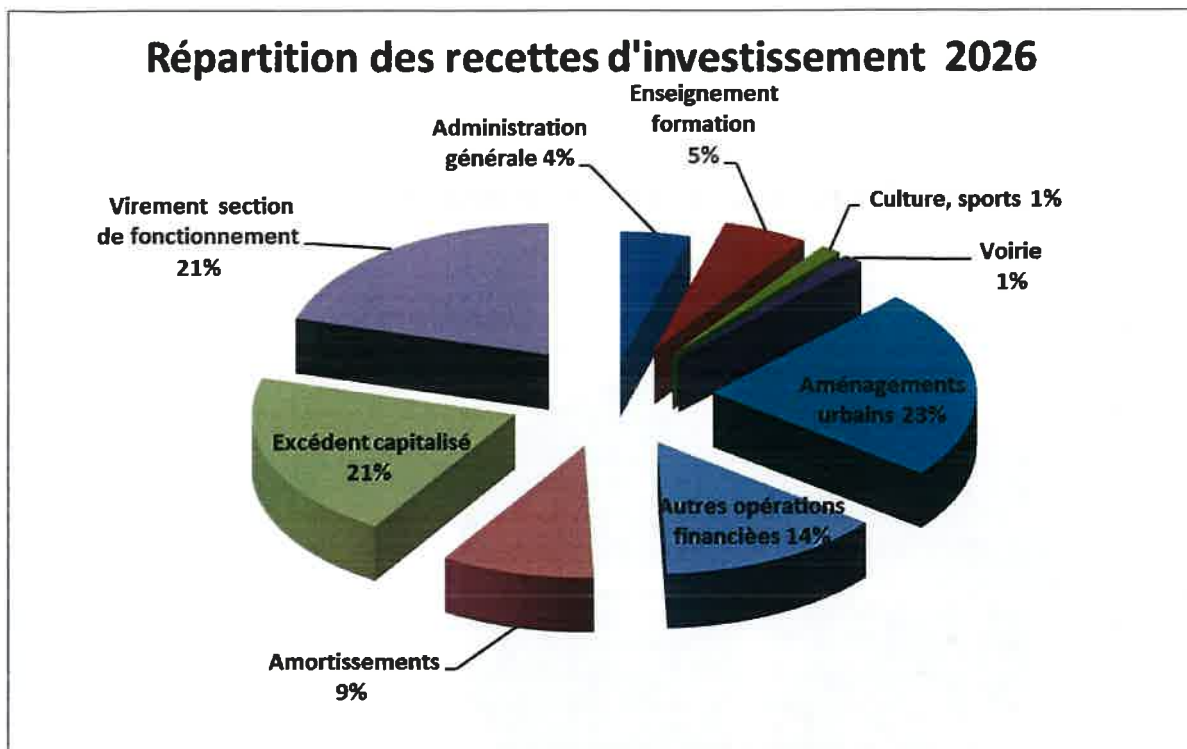
La section d'Investissement

La section d'investissement s'équilibre à **5 610 004,76 €** contre 8 254 426,14 € en 2025.

Les Recettes

L'essentiel des recettes d'investissement est constitué :

- du virement de la section de fonctionnement pour **1 156 348,28 €**
- des dotations aux amortissements pour **530 000,00 €**
- des subventions attendues pour **244 743,00 €**
- d'autres opérations financières dont le montant total s'élève à **777 000 €**



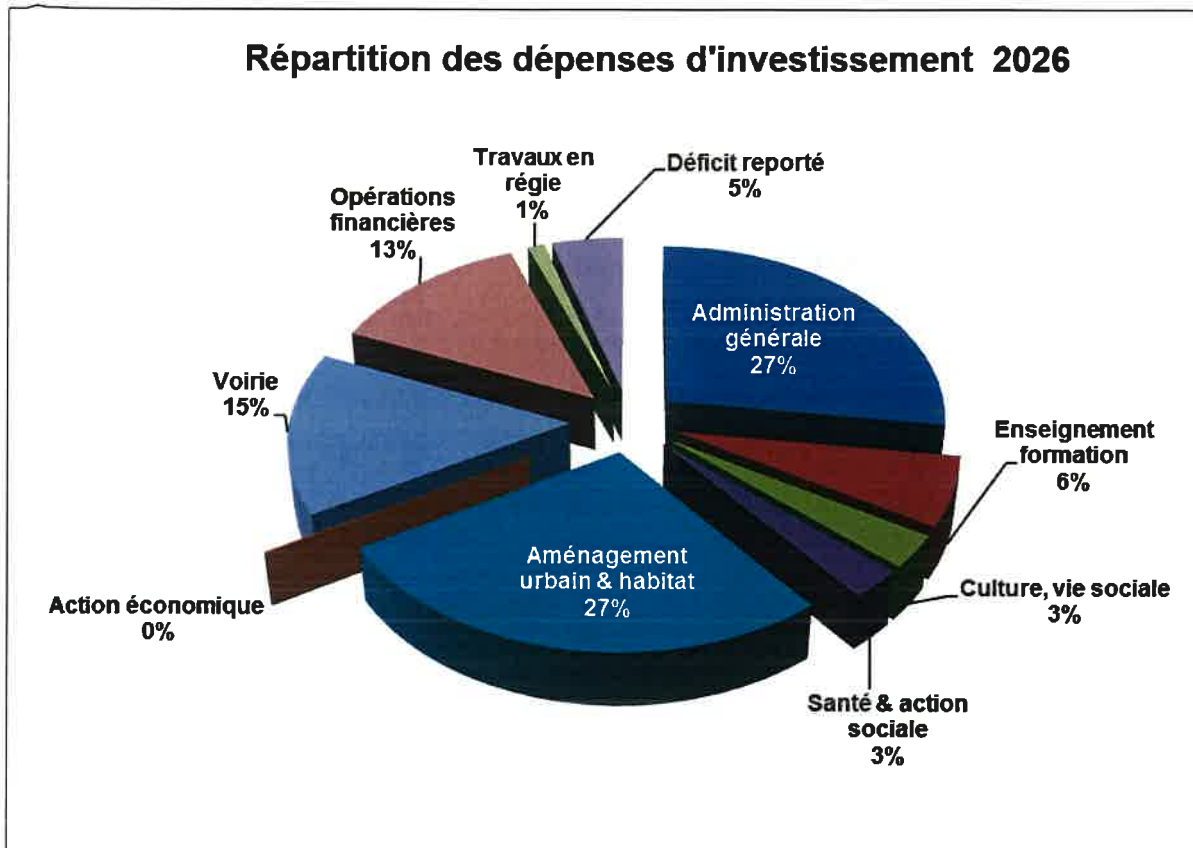
La répartition des recettes par fonction est la suivante :

Administration générale	244 673,98
Enseignement formation	295 845,28
Culture, vie sociale, jeunesse, sport & loisirs	71 918,21
Aménagement urbain et habitat	1 311 597,80
Voirie	72 000,00
Dette et autres opérations financières	777 000,00
Amortissements	530 000,00
Virement de la section de fonctionnement	1 156 348,28
Excédent reporté et capitalisé	1 150 621,21
Total	5 610 004,76

Les Dépenses

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Elles sont constituées des restes à réaliser 2025 pour un montant de **1 961 225,59 €** et de **3 648 779,17 €** de Propositions nouvelles réparties ainsi :



La répartition des dépenses par fonction est la suivante :

Services généraux	1 524 285,76
Enseignement formation	357 935,05
Culture, vie sociale, jeunesse, sports	171 892,70
Santé et action sociale	149 596,47
Aménagement urbain et habitat	1 526 471,88
Action économique	4 180,10
Voirie	837 423,27
Dettes & avance forfaitaire	723 006,82
Travaux en régie	60 000,00
Déficit reporté	255 212,71
Total	5 610 004,76

Les principales opérations de 2026 présentées en ROB:

Poursuite et finalisation des travaux engagés :

- Rénovation énergétique et mise en accessibilité de l'hôtel de Ville de Carmaux
- Travaux divers dans les écoles 2025-2026
- Réaménagement Jardins du Cérou
- Finalisation des places Libération & Gambetta
- Programme voiries trottoirs 2025
- Vidéo protection AMO MOE

Poursuite des programmes d'investissement

- **Poursuite des programmes municipaux : 2 232 847,76 € TTC**
 - Aménagement et requalification des places : 1 061 671 €
 - Réaménagement des cours d'écoles Jean Moulin : 218 779,04 €
 - Travaux divers bâtiments associatifs et sportifs : 40 000 €
 - Travaux divers bâtiment EHPAD : 30 000 €
 - Programme d'entretien du patrimoine : 62 000 € (écoles, cuisine centrale, médiathèque, logements communaux)
 - Acquisition matériel, mobilier, informatique : 69 230 €
 - Vidéo protection AMO MOE : 135 636,40 €
 - Programme voiries- trottoirs 2025-2026 : 280 000 €
 - Réaménagement Jardins du Cérou : 335 531,32 €

Nouvelles opérations

- Réfections des toitures salles Rivenq et Durroux : 80 392,70 €
- Etudes création Maison des Jeunes, de l'Art et de la Culture : 20 000 €
- Rénovation éclairage public (LED) : 80 000 €

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le TRENTE AVRIL à DIX HUIT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé, en Mairie place de la Libération, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOUYSSIÉ François, Maire.

PRÉSENTS : BOUYSSIÉ François - KULIFAJ-TESSON Mylène – SODRICH Thierry – RATABOUL Gisèle – BRÄNDLI-BARBANÇE Simon – MASSOL Corinne – SENAUX-OCHOA Stéphanie - COURVEILLE Martine – BORIES Anne-Marie – CAUSSANEL Francis – MANUEL Christian – MONTES Céline – BLANQUET Marguerite – FIAMAZZO Matthieu – VIGUIER Guylène – HULIN Alexandre – STEFANI Patricia – VIGUIER Joël – BOUSQUET Jean-Louis – SANCHEZ Marie-Christine – SCHULTHEISS Pierre – ANDRIEU Gweenaël – GRANIER Marie – BALSSA Henri – MOSER Martine -

Excusés : CALVIGNAC Lionel (procuration à CAUSSANEL Francis) – OURZIK Mikaël (procuration à BOUYSSIÉ François) – BESOMBES Julien (KULIFAJ-TESSON Mylène) – AUZIECH Cécile (BOUSQUET Jean-Louis) -

Secrétaire de séance : SODRICH Thierry

Date de convocation : 16.04.2026

Date d'affichage : 16.04.2026

Titulaires en exercice : 29 Présents : 25 Conseillers avec pouvoirs : 4 Nombre de voix délibératives : 29

Délibération n° 40 – 30.04.2026

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – PV SOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le Budget Primitif 2026 - PV SOLAIRE, dont les données financières suivent et qui figurent dans le document ci-joint :

Section d'exploitation : Dépenses = Recettes = 365 413,24 €

Section d'Investissement : Dépenses = Recettes = 308 783,99 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ

Vote le Budget Primitif 2026 PV SOLAIRE.

Le Secrétaire de Séance,
Thierry SODRICH

Cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.



Pour extrait conforme,
Fait à Carmaux, le 30 avril 2026
Le Maire,
François BOUYSSIÉ

VILLE DE CARMAUX

Hôtel de ville, place de la libération, 81400 Carmaux
05 63 80 22 50 - accueil@carmaux.fr - carmaux.fr

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX**, le **TRENTE AVRIL** à **DIX HUIT HEURES TRENTE**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé, en Mairie place de la Libération, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur **BOUYSSIÉ François**, Maire.

PRÉSENTS : BOUYSSIÉ François - KULIFAJ-TESSON Mylène – SODRICH Thierry – RATABOUL Gisèle – BRÄNDLI-BARBANCE Simon – MASSOL Corinne – SENAUX-OCHOA Stéphanie - COURVEILLE Martine – BORIES Anne-Marie – CAUSSANEL Francis – MANUEL Christian – MONTES Céline – BLANQUET Marguerite – FIAMAZZO Matthieu – VIGUIER Guylène – HULIN Alexandre – STEFANI Patricia – VIGUIER Joël – BOUSQUET Jean-Louis – SANCHEZ Marie-Christine – SCHULTHEISS Pierre – ANDRIEU Gweenaël – GRANIER Marie – BALSSA Henri – MOSER Martine -

Excusés : CALVIGNAC Lionel (procuration à CAUSSANEL Francis) – OURZIK Mikaël (procuration à BOUYSSIÉ François) – BESOMBES Julien (KULIFAJ-TESSON Mylène) – AUZIECH Cécile (BOUSQUET Jean-Louis) -

Secrétaire de séance : SODRICH Thierry

Date de convocation : 16.04.2026

Date d'affichage : 16.04.2026

Titulaires en exercice : 29 **Présents** : 25 **Conseillers avec pouvoirs** : 4 **Nombre de voix délibératives** : 29

Délibération n° 41 – 30.04.2026

EXONÉRATION DE L'IMPÔT SUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES

Monsieur Thierry SODRICH, Adjoint, rappelle aux membres de l'assemblée que le Code Général des Impôts prévoit dans ses articles 1559 et suivants, une taxation des réunions sportives à travers l'impôt sur les spectacles.

Le Conseil Municipal peut mettre en place une exonération complète, valable pour une année civile, pour la totalité des réunions sportives organisées sur la commune.

Afin d'apporter une aide complémentaire au monde associatif sportif, il est proposé au Conseil Municipal d'instaurer cette exonération pour l'année 2026 concernant les seuls droits d'entrées et les recettes de consommation de l'ensemble des réunions sportives organisées dans la commune pour l'année 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ

VILLE DE CARMAUX

Hôtel de ville, place de la libération, 81400 Carmaux
05 63 80 22 50 - accueil@carmaux.fr - carmaux.fr

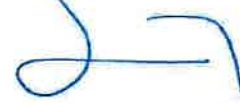
Décide d'exonérer des droits d'entrées et des recettes de consommation l'ensemble des réunions sportives organisées dans la commune pour l'année 2026.

Le Secrétaire de Séance,
Thierry SODRICH



Pour extrait conforme,
Fait à Carmaux, le 30 avril 2026

Le Maire,
François BOUYSSIÉ



Cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le TRENTE AVRIL à DIX HUIT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé, en Mairie place de la Libération, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOUYSSIÉ François, Maire.

PRÉSENTS : BOUYSSIÉ François - KULIFAJ-TESSON Mylène – SODRICH Thierry – RATABOUL Gisèle – BRÄNDLI-BARBANCE Simon – MASSOL Corinne – SENAUX-OCHOA Stéphanie - COURVEILLE Martine – BORIES Anne-Marie – CAUSSANEL Francis – MANUEL Christian – MONTES Céline – BLANQUET Marguerite – FIAMAZZO Matthieu – VIGUIER Guylène – HULIN Alexandre – STEFANI Patricia – VIGUIER Joël – BOUSQUET Jean-Louis – SANCHEZ Marie-Christine – SCHULTHEISS Pierre – ANDRIEU Gweenaël – GRANIER Marie – BALSSA Henri – MOSER Martine -

Excusés : CALVIGNAC Lionel (procuration à CAUSSANEL Francis) – OURZIK Mikaël (procuration à BOUYSSIÉ François) – BESOMBES Julien (KULIFAJ-TESSON Mylène) – AUZIECH Cécile (BOUSQUET Jean-Louis) -

Secrétaire de séance : SODRICH Thierry

Date de convocation : 16.04.2026

Date d'affichage : 16.04.2026

Titulaires en exercice : 29

Présents : 25

Conseillers avec pouvoirs : 4

Nombre de voix délibératives : 29

Délibération n° 42 – 30.04.2026

TAXE COMMUNALE ADDITIONNELLE AUX DROITS D'ENREGISTREMENT ET TAXE DE PUBLICITÉ FONCIÈRE SUR LES MUTATIONS A TITRE ONÉREUX D'IMMEUBLES ET DE DROITS IMMOBILIERS

Madame Martine COURVEILLE, Conseillère Municipale, rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de fixer le taux de la taxe communale additionnelle afférente aux droits d'enregistrement et à la taxe de publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et de droits immobiliers avant le 30 avril 2026, pour une application à compter du 1^{er} juin 2026. Cette taxe communale est fixée par les articles 1584 et 1595 bis du C.G.I. au taux de 1.20 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir ce taux à 1.20 % pour l'année 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ

VILLE DE CARMAUX

Hôtel de ville, place de la libération, 81400 Carmaux
05 63 80 22 50 - accueil@carmaux.fr - carmaux.fr

Décide de maintenir le taux de la taxe communale afférente aux droits de mutation à titre onéreux d'immeubles ou droits immobiliers à 1.20 %, applicable à compter du 1^{er} juin 2026.

Le Secrétaire de Séance,

Thierry SODRICH

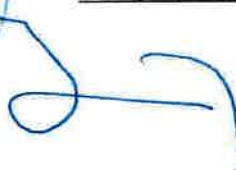


Pour extrait conforme,

Fait à Carmaux, le 23 avril 2026

Le Maire,

François BOUYSSIÉ



Cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le TRENTE AVRIL à DIX HUIT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé, en Mairie place de la Libération, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOUYSSIÉ François, Maire.

PRÉSENTS : BOUYSSIÉ François - KULIFAJ-TESSON Mylène – SODRICH Thierry – RATABOUL Gisèle – BRÄNDLI-BARBANCE Simon – MASSOL Corinne – SENAUX-OCHOA Stéphanie - COURVEILLE Martine – BORIES Anne-Marie – CAUSSANEL Francis – MANUEL Christian – MONTES Céline – BLANQUET Marguerite – FIAMAZZO Matthieu – VIGUIER Guylène – HULIN Alexandre – STEFANI Patricia – VIGUIER Joël – BOUSQUET Jean-Louis – SANCHEZ Marie-Christine – SCHULTHEISS Pierre – ANDRIEU Gweenaël – GRANIER Marie – BALSSA Henri – MOSER Martine -

Excusés : CALVIGNAC Lionel (procuration à CAUSSANEL Francis) – OURZIK Mikaël (procuration à BOUYSSIÉ François) – BESOMBES Julien (KULIFAJ-TESSON Mylène) – AUZIECH Cécile (BOUSQUET Jean-Louis) -

Secrétaire de séance : SODRICH Thierry

Date de convocation : 16.04.2026

Date d'affichage : 16.04.2026

Titulaires en exercice : 29 Présents : 25 Conseillers avec pouvoirs : 4 Nombre de voix délibératives : 29

Délibération n° 42 – 30.04.2026

TAXE COMMUNALE ADDITIONNELLE AUX DROITS D'ENREGISTREMENT ET TAXE DE PUBLICITÉ FONCIÈRE SUR LES MUTATIONS A TITRE ONÉREUX D'IMMEUBLES ET DE DROITS IMMOBILIERS

Madame Martine COURVEILLE, Conseillère Municipale, rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de fixer le taux de la taxe communale additionnelle afférente aux droits d'enregistrement et à la taxe de publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et de droits immobiliers avant le 30 avril 2026, pour une application à compter du 1^{er} juin 2026. Cette taxe communale est fixée par les articles 1584 et 1595 bis du C.G.I. au taux de 1.20 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir ce taux à 1.20 % pour l'année 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ

Décide de maintenir le taux de la taxe communale afférente aux droits de mutation à titre onéreux d'immeubles ou droits immobiliers à 1.20 %, applicable à compter du 1^{er} juin 2026.

Le Secrétaire de Séance,

Thierry SODRICH

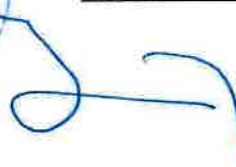


Pour extrait conforme,

Fait à Carmaux, le 23 avril 2026

Le Maire,

François BOUYSSIÉ



Cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le TRENTE AVRIL à DIX HUIT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé, en Mairie place de la Libération, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOUYSSIÉ François, Maire.

PRÉSENTS : BOUYSSIÉ François - KULIFAJ-TESSON Mylène – SODRICH Thierry – RATABOUL Gisèle – BRÄNDLI-BARBANCE Simon – MASSOL Corinne – SENAUX-OCHOA Stéphanie - COURVEILLE Martine – BORIES Anne-Marie – CAUSSANEL Francis – MANUEL Christian – MONTES Céline – BLANQUET Marguerite – FIAMAZZO Matthieu – VIGUIER Guylène – HULIN Alexandre – STEFANI Patricia – VIGUIER Joël – BOUSQUET Jean-Louis – SANCHEZ Marie-Christine – SCHULTHEISS Pierre – ANDRIEU Gweenaël – GRANIER Marie – BALSSA Henri – MOSER Martine -

Excusés : CALVIGNAC Lionel (procuration à CAUSSANEL Francis) – OURZIK Mikaël (procuration à BOUYSSIÉ François) – BESOMBES Julien (KULIFAJ-TESSON Mylène) – AUZIECH Cécile (BOUSQUET Jean-Louis) -

Secrétaire de séance : SODRICH Thierry

Date de convocation : 16.04.2026

Date d'affichage : 16.04.2026

Titulaires en exercice : 29 Présents : 25 Conseillers avec pouvoirs : 4 Nombre de voix délibératives : 29

Délibération n° 43 – 30.04.2026

MISE A JOUR DE LA LISTE DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que lors de la séance du 9 avril 2026, le Conseil Municipal s'est prononcé sur une liste de représentants au sein des commissions. Il s'avère qu'il est nécessaire de procéder aux modifications suivantes :

SCIC OYA Energies : 8 membres ont été désignés, or la commission doit en comporter 7. Monsieur Mikaël OURZIK est enlevé de cette commission.

Pôle des Eaux : Les membres de cette commission étant élus au sein de la Communauté de Communes Carmausin Ségala, cette commission est supprimée.

Trifyl : M. Simon BRÄNDLI-BARBANCE est désigné, référent communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ

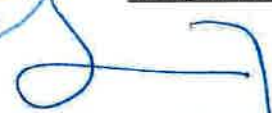
Accepte les modifications de la liste des commissions ci-jointe qui tient compte des éléments précités.

Le Secrétaire de Séance,
Thierry SODRICH



Pour extrait conforme,
Fait à Carmaux, le 30 avril 2026

Le Maire,
François BOUYSSIÉ



Cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.



Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

ID : 081-218100600-20260430-DELIB432026-DE



LISTE DES COMMISSIONS

La composition des commissions respecte le principe de la représentation proportionnelle (Article L2121-22 du C.G.C.T.).

I - COMMISSIONS MUNICIPALES (FACULTATIVES)

Education, Jeunesse, Citoyenneté :

SENAUX-OCHOA Stéphanie – BLANQUET Marguerite – SODRICH Thierry – HULIN Alexandre – FIAMAZZO Matthieu - AUZIECH Cécile – GRANIER Marie

Restauration Collective :

BRÄNDLI-BARBANCE – SENAU-OCHOA Stéphanie – RATABOUL Gisèle -HULIN Alexandre – VIGUIER Guylène - AUZIECH Cécile – ANDRIEU Gweenael

Tranquillité publique, Prévention, Sécurité :

OURZIK Mikaël – MANUEL Christian – CALVIGNAC Lionel – SENAU-OCHOA Stéphanie – KULIFAJ-TESSON Mylène - SCHULTHESS Pierre – ANDRIEU Gweenael

Travaux, Bâtiments, Voirie :

CALVIGNAC Lionel – CAUSSANEL Francis – VIGUIER Joël – COURVEILLE Martine – BESOMBES Julien - SCHULTHESS Pierre – BALSSA Henri

Culture, Festivités :

MASSOL Corinne – BLANQUET Marguerite – STEFANI Patricia – FIAMAZZO Matthieu – BRÄNDLI-BARBANCE Simon - AUZIECH Cécile – MOSER Martine

Action Ecologique :

BRÄNDLI-BARBANCE Simon – STEFANI Patricia – FIAMAZZO Matthieu – BESOMBES Julien – HULIN Alexandre - BOUSQUET Jean-Louis – GRANIER Marie

Patrimoine Occitan :

BRÄNDLI-BARBANCE – BORIES Anne-Marie – BESOMBES Julien – MASSOL Corinne – SODRICH Thierry - BOUSQUET Jean-Louis – BALSSA Henri

Solidarités, Action Sociale :

RATABOUL Gisèle – COURVEILLE Martine – VIGUIER Guylène – MONTE Céline – CAUSSANEL Francis - SANCHEZ Marie-Christine – GRANIER Marie

Sports et Loisirs :

SODRICH Thierry – COURVEILLE Martine – BORIES Anne-Marie – FIAMAZZO Matthieu – BESOMBES Julien - SANCHEZ Marie-Christine – ANDRIEU Gweenael -

Démocratie Participative :

KULIFAJ-TESSON Mylène – SENAU-OCHOA Stéphanie – BRÄNDLI-BARBANCE Simon – CALVIGNAC Lionel – STEFANI Patricia - SANCHEZ Marie-Christine – MOSER Martine



Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

ID : 081-218100600-20260430-DELIB432026-DE



Finances :

KULIFAJ-TESSON Mylène – SODRICH Thierry – RATABOUL Gisèle – BRÄNDLI-BARBANCE Simon – MASSOL Corinne – BOUSQUET Jean-Louis – ANDRIEU Gweenael -

Urbanisme :

COURVEILLE Martine – MONTES Céline – CALVIGNAC Lionel – CAUSSANEL Francis – MANUEL Christian – SCHULTHESS Pierre – BALSSA Henri

Mobilités douces, sentiers et voies vertes :

BESOMBES Julien – MASSOL Corinne – BRÄNDLI-BARBANCE Simon – STEFANI Patricia – BORIES Anne-Marie – SCHULTHESS Pierre – GRANIER Marie

Commerce, Artisanat, Industrie :

CAUSSANEL Francis – CALVIGNAC Lionel – BRÄNDLI-BARBANCE Simon – FIAMAZZO Matthieu – BLANQUET Maggy – SANCHEZ Marie-Christine – MOSER Martine

Bien-être Animal :

BORIES Anne-Marie – MASSOL Corinne – BESOMBES Julien – BRÄNDLI-BARBANCE Simon – HULIN Alexandre – AUZIECH Cécile – MOSER Martine

II - COMMISSIONS (OBLIGATOIRES)

Commission Appel d'Offre – MAPA – Délégation de service public : ces commissions dont l'objet d'une délibération (n° 26 et n° 27 du 9.04.2026)

sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste

Maire : BOUYSSIÉ François

Titulaires : CALVIGNAC Lionel – KULIFAJ-TESSON Mylène – SODRICH Thierry – BOUSQUET Jean-Louis – BALSSA Henri

Suppléants : RATABOUL Gisèle – SENAUX-OCHOA Stéphanie – CAUSSANEL Francis – SANCHEZ Marie-Christine – ANDRIEU Gweenael

Conseil d'Administration du CCAS : cette commission fait l'objet d'une délibération (n° 25 du 9.04.2026)

Sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste

BOUYSSIÉ François – RATABOUL Gisèle – BORIES Anne-Marie – VIGUIER Guylène – SODRICH Thierry – MONTES Céline – BOUSQUET Jean-Louis – GRANIER Marie -

membres liste complémentaire : SENAUX-OCHOA Stéphanie – BLANQUET Marguerite

+ 7 représentants extérieurs

Commission Communale d'Accessibilité (CCA) : Cette commission fera l'objet d'un arrêté du Maire

BOUYSSIÉ François – VIGUIER Joël – OURZIK Mikaël – CALVIGNAC Lionel – MONTES Céline – RATABOUL Gisèle – MASSOL Corinne – SCHULTHESS Pierre – MOSER Martine

+ 3 représentants des personnes à mobilité réduite + 3 représentants des usagers



Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

ID : 081-218100600-20260430-DELIB432026-DE

SLOW

Comité Social Territorial : Cette commission fera l'objet d'un arrêté du Maire

Titulaires : BOUYSSIE François – KULIFAJ-TESSON Mylène – SODRICH Thierry - BOUSQUET Jean-Louis – ANDRIEU Gweenael

Suppléants : RATABOUL Gisèle – CAUSSANEL Francis – CALVIGNAC Lionel - SCHULTHESS Pierre – BALSSA Henri

Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au sein du Comité Social Territorial : Cette commission fera l'objet d'un arrêté du Maire

Désigner 5 titulaires et 5 suppléants : le Maire doit faire partie de cette commission

Titulaires : BOUYSSIE François – KULIFAJ-TESSON Mylène – SODRICH Thierry - BOUSQUET Jean-Louis – ANDRIEU Gweenael

Suppléants : RATABOUL Gisèle – CAUSSANEL Francis – CALVIGNAC Lionel - SCHULTHESS Pierre – BALSSA Henri

Commission de contrôle des listes électorales :

Titulaires : VIGUIER Joël – BLANQUET Marguerite – DUBOIS Valérie (non élue)
AUZIECH Cécile – BALSSA Henri

Suppléants : MANUEL Christian – VIGUIER Guylène
SANCHEZ Marie-Christine – ANDRIEU Gweenael

Commission Communale des Impôts Directs :

Liste de 32 membres fixée par délibération

III - ORGANISMES EXTÉRIEURS

SCIC OYA ENERGIES :

BRÄNDLI-BARBANCE Simon – CALVIGNAC Lionel – CAUSSANEL Francis – BOUYSSIÉ François – BESOMBES Julien
- SCHULTHESS Pierre – BALSSA Henri

PÔLE DES EAUX :

BRÄNDLI-BARBANCE Simon – CALVIGNAC Lionel – CAUSSANEL Francis – BESOMBES Julien

REGIE PV SOLAIRE :

BRÄNDLI-BARBANCE Simon – CAUSSANEL Francis + 2 Personnalités extérieures

Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn :

BOUYSSIÉ François – BRÄNDLI-BARBANCE Simon

SPL AREC Occitanie (Agence Régionale de l'Énergie et du Climat Occitanie) :

BRÄNDLI-BARBANCE Simon, représentant auprès du Conseil d'Administration / de l'assemblée spéciale / des assemblées générales / du Comité d'Orientation Stratégique

Centre de Gestion – Fonction Publique du Tarn :

BOUYSSIE François

Conseil d'École :

SENAUX-OCHOA Stéphanie – OURZIK Mikaël



Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

ID : 081-218100600-20260430-DELIB432026-DE

S²LO

Conseil d'Administration du Collège Victor Hugo :

Titulaire : SENAUX-OCHOA Stéphanie

Suppléant : FIAMAZZO Matthieu

Conseil d'Administration du Foyer Ste Cécile :

RATABOUL Gisèle – KULIFAJ-TESSON Mylène

Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn :

Titulaire : MASSOL Corinne

Suppléant : BORIES Anne-Marie

Tarn Habitat :

Titulaire : RATABOUL Gisèle

Suppléant : STEFANI Patricia

3F Occitanie :

Titulaire : RATABOUL Gisèle

Suppléant : STEFANI Patricia

CALEOL Tarn Habitat :

BOUYSSIE François

IV - RÉFÉRENTS

Référent « Mission Jeunes » :

SENAUX-OCHOA Stéphanie

Référent « Concours Ville Fleurie » :

BRÄNDLI-BARBANCE Simon – HULIN Alexandre - SANCHEZ Marie-Christine - GRANIER Marie

Référent «CNAS» Comité National d'Action Sociale:

RATABOUL Gisèle

Référent « Ambroisie » :

BRANDLI-BARBANCE Simon

Référent « Défense » :

OURZIK Mikaël

Référent « Prévention Routière »:

OURZIK Mikaël

Référent « Incendie et Secours » :

OURZIK Mikaël



Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

ID : 081-218100600-20260430-DELIB432026-DE



Référent « Communes Forestières » :

Titulaire : BRANDLI-BARBANCE Simon

Suppléant : BESOMBES Julien

Référent « Trifyl » :

BRANDLI-BARBANCE Simon

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX**, le **TRENTE AVRIL** à **DIX HUIT HEURES TRENTE**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé, en Mairie place de la Libération, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur **BOUYSSIÉ François**, Maire.

PRÉSENTS : BOUYSSIÉ François - KULIFAJ-TESSON Mylène – SODRICH Thierry – RATABOUL Gisèle – BRÄNDLI-BARBANÇE Simon – MASSOL Corinne – SENAUX-OCHOA Stéphanie - COURVEILLE Martine – BORIES Anne-Marie – CAUSSANEL Francis – MANUEL Christian – MONTES Céline – BLANQUET Marguerite – FIAMAZZO Matthieu - VIGUIER Guylène – HULIN Alexandre – STEFANI Patricia – VIGUIER Joël – BOUSQUET Jean-Louis – SANCHEZ Marie-Christine – SCHULTHEISS Pierre – ANDRIEU Gweenaël – GRANIER Marie – BALSSA Henri – MOSER Martine -

Excusés : CALVIGNAC Lionel (procuration à CAUSSANEL Francis) – OURZIK Mikaël (procuration à BOUYSSIÉ François) – BESOMBES Julien (KULIFAJ-TESSON Mylène) – AUZIECH Cécile (BOUSQUET Jean-Louis) -

Secrétaire de séance : SODRICH Thierry

Date de convocation : 16.04.2026

Date d'affichage : 16.04.2026

Titulaires en exercice : 29 Présents : 25 Conseillers avec pouvoirs : 4 Nombre de voix délibératives : 29

Délibération n° 44 – 30.04.2026

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCAL AREC OCCITANIE – CRÉATION DE FILIALE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1524-1, L1524-5 et L2121-29 ;

Considérant que la commune de Carmaux est actionnaire de la SPL AREC ;

Considérant que la SPL AREC développe depuis 2025 une activité d'accompagnement des projets de réseaux de chaleur et de froid, suscitant un intérêt croissant des collectivités actionnaires et se traduisant par plusieurs projets engagés ou en cours d'étude ;

Considérant les perspectives de développement de cette activité et la nécessité d'en structurer le portage opérationnel et financier, notamment dans le cadre de montages en tiers-investissement ;

Considérant l'intérêt de créer une filiale dédiée afin de porter les investissements, sécuriser les risques et accompagner la mise en œuvre des projets pour le compte des actionnaires ;

L'article L. 1524-5 du CGCT, qui trouve à s'appliquer à la SPL AREC Occitanie en vertu des dispositions de l'article L. 1531-1 du même code, prévoit à cet égard que :

« A peine de nullité, toute prise de participation directe d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une autre société fait préalablement l'objet d'un accord exprès des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration ou au conseil de surveillance en application du premier alinéa. Il en est de même pour la constitution d'un groupement d'intérêt économique par une société d'économie mixte locale, par une société qu'elle contrôle ou par un groupement d'intérêt économique dont elle détient une part du capital ou des droits de vote ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ

- Se prononce favorablement sur la création d'une filiale détenue à 100% par la SPL AREC Occitanie dédiée à l'activité de développement, au financement et à la mise en œuvre des projets de réseaux de chaleur et de froid et ce, dans le cadre de son objet social ;
- Autorise son élu représentant à voter favorablement à la création de cette filiale dans les instances de la SPL AREC Occitanie.

Le Secrétaire de Séance,
Thierry SODRICH



Pour extrait conforme,
Fait à Carmaux, le 30 avril 2026

Le Maire,
François BOUYSSIÉ



Cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le TRENTE AVRIL à DIX HUIT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé, en Mairie place de la Libération, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOUYSSIÉ François, Maire.

PRÉSENTS : BOUYSSIÉ François - KULIFAJ-TESSON Mylène – SODRICH Thierry – RATABOUL Gisèle – BRÄNDLI-BARBANCE Simon – MASSOL Corinne – SENAUX-OCHOA Stéphanie - COURVEILLE Martine – BORIES Anne-Marie – CAUSSANEL Francis – MANUEL Christian – MONTES Céline – BLANQUET Marguerite – FIAMAZZO Matthieu – VIGUIER Guylène – HULIN Alexandre – STEFANI Patricia – VIGUIER Joël – BOUSQUET Jean-Louis – SANCHEZ Marie-Christine – SCHULTHEISS Pierre – ANDRIEU Gweenaël – GRANIER Marie – BALSSA Henri – MOSER Martine -

Excusés : CALVIGNAC Lionel (procuration à CAUSSANEL Francis) – OURZIK Mikaël (procuration à BOUYSSIÉ François) – BESOMBES Julien (KULIFAJ-TESSON Mylène) – AUZIECH Cécile (BOUSQUET Jean-Louis) -

Secrétaire de séance : SODRICH Thierry

Date de convocation : 16.04.2026

Date d'affichage : 16.04.2026

Titulaires en exercice : 29 Présents : 25 Conseillers avec pouvoirs : 4 Nombre de voix délibératives : 29

Délibération n° 45 – 30.04.2026

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Conformément à l'article 1650 du Code général des impôts, une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est instituée dans chaque commune.

Présidée par le maire ou son représentant, elle comprend, dans les communes de plus de 2 000 habitants, 8 commissaires titulaires et 8 suppléants, remplissant les conditions requises (âge, droits civils, inscription aux impôts locaux, connaissance du territoire). Leur mandat est identique à celui du conseil municipal.

La CCID joue un rôle important en matière de fiscalité locale, en donnant chaque année un avis sur les évaluations des locaux d'habitation.

Le Conseil Municipal doit proposer une liste de contribuables, l'administration fiscale procédant ensuite à la désignation des membres.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ

- propose la liste ci-annexée
- autorise le Maire à la transmettre à l'administration fiscale.

Le Secrétaire de Séance,
Thierry SODRICH



Pour extrait conforme,
Fait à Carmaux, le 30 avril 2026

Le Maire,
François BOUYSSIÉ

Cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

L'ordre de présentation est indicatif et ne préjuge pas de leur désignation par le directeur départemental des finances publiques.

Liste des contribuables proposés :

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
	Nom Prénom	Nom Prénom
1	KULIFAJ TESSON MYLENE	BLANQUET MARGUERITE
2	SODRICH THIERRY	VIGUIER GUYLENE
3	RATABOUL GISELE	DUBOIS VALERIE
4	BRANDLI-BARBANCE SIMON	BERAL CELINE
5	MASSOL CORINNE	CAZES PATRICK
6	CALVIGNAC LIONEL	GAVAZZI CHRISTIAN
7	SENAUX-OCHOA STEPHANIE	LELORAIN CYRIELLE
8	OURZIK MIKAEL	LABBE PHILIPPE
9	COURVEILLE MARTINE	VIGUIER JOEL
10	BESOMBES JULIEN	MANUEL CHRISTIAN
11	BORIES ANNE-MARIE	LEFRANCOIS DAMIEN
12	MONTES CELINE	BOUSQUET Jean-Louis
13	SOULIÉ Jérôme	SCHULTHEISS PIERRE
14	SANCHEZ MARIE-CHRISTINE	AUZIECH CECILE
15	GRANIER MARIE	PASTUREL DIDIER YVES CHRISTIAN
16	BALSSA HENRI	PONSART THIERRY PIERRE